

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115339 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : COURSIERES David Borde Neuve 31540 - ROUMENS Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Prairie temporaire Prairie permanente Lin non textile Blé tendre Epeautre : petit épeautre Lentilles Sarrasin Seigle <i>Produits transformés et process :</i> <i>Marque :</i> Autres céréales : lin doré sachets de 500 g - 1kg Pois chiches, secs : Moulin de sachets de 500 g - 1kg Saint Pierre Lentilles, sèches : Moulin de vertes et roses en sachets de 500 g - 1kg Saint Pierre		5. Définis comme : biologique biologique biologique biologique biologique biologique biologique biologique biologique biologique biologique	
		6. Période de validité du : au : 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 30/09/2021	
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.			
Fait à Marmande Le 16/12/2021 Le Directeur, François LUQUET			
Page 1			



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115339 - 21 - 1	
2. Nom et adresse de l'opérateur : COURSIERES David Borde Neuve 31540 - ROUMENS Activité principale : Producteur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> Farine de blé Farines d'autres céréales : seigle Farines d'autres céréales : sarrasin Farines d'autres céréales : petit épeautre Farines de légumes : pois chiche Macaronis, nouilles et autres produits similaires à base de farine : pâtes sèches au blé - petit épeautre - sarrasin - pois chiche	5. Définis comme : biologique biologique biologique biologique biologique biologique biologique
	6. Période de validité du : 30/09/2021 au : 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023 30/09/2021 31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 30/09/2021
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.	
Fait à Marmande Le 16/12/2021 Le Directeur, François LUQUET	
Page 2/2	